

INDICATEUR 29



Insertion professionnelle et poursuite d'études

■ Indicateur SPÉCIFIQUE CFA

Critère 6 : Inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel

« Le prestataire développe des actions qui concourent à l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude par la voie de l'apprentissage ou par toute autre voie permettant de développer leurs connaissances et leurs compétences. »

Catégories concernées : CFA uniquement (indicateur spécifique).

NIVEAU ATTENDU

Démontrer l'existence d'actions concrètes favorisant l'insertion professionnelle ou la poursuite d'études des apprentis.

L'auditeur vérifie :

- L'existence d'actions formalisées en faveur de l'insertion professionnelle
- L'existence d'actions favorisant la poursuite d'études
- La mise en œuvre effective de ces actions (preuves concrètes)
- Le suivi des résultats (taux d'insertion, taux de poursuite d'études)

ÉLÉMENTS DE PREUVE — EXEMPLES CONCRETS

Actions d'insertion professionnelle :

- Ateliers de techniques de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, entretien)
- Simulation d'entretiens d'embauche
- Mise en relation avec des employeurs potentiels (job dating, forums emploi)
- Accompagnement individualisé à la construction du projet professionnel
- Partenariats avec des entreprises pour l'accueil de stagiaires/alternants

Actions de poursuite d'études :

- Information sur les poursuites d'études possibles (salons, fiches d'information)
- Accompagnement dans les démarches d'inscription (Parcoursup, dossiers)
- Partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur
- Journées portes ouvertes, rencontres avec d'anciens apprentis

Suivi et traçabilité :

- Enquêtes de suivi des anciens apprentis (insertion à 6 mois, 1 an)
- Tableaux de bord de suivi de l'insertion et de la poursuite d'études
- Bilans annuels des actions menées (nombre de participants, résultats)
- Plateforme InserJeunes pour le suivi des indicateurs

Non-conformité mineure	Non-conformité majeure
• Actions partiellement mises en œuvre ou peu formalisées	• Absence d'actions en faveur de l'insertion professionnelle ou de la poursuite d'études
	• Actions inexistantes ou non documentées

QUESTIONS DE L'AUDITEUR ET RÉPONSES ATTENDUES

Question de l'auditeur	Réponse attendue / Bonne pratique
Quelles actions mettez-vous en place pour favoriser l'insertion professionnelle ?	Nous organisons chaque année : 3 ateliers TRE (techniques de recherche d'emploi), 2 job datings avec nos entreprises partenaires, des simulations d'entretiens d'embauche pour tous les apprentis en dernière année, et un accompagnement individualisé pour ceux qui n'ont pas de projet défini à 3 mois de la fin du contrat. En 2025, 78 % de nos apprentis avaient un emploi 6 mois après leur sortie.
Comment accompagnez-vous la poursuite d'études ?	Nous informons nos apprentis dès le premier semestre de dernière année sur les possibilités de poursuite d'études : fiches d'information par filière, journées portes ouvertes d'établissements partenaires, rencontres avec d'anciens apprentis ayant poursuivi. Nous les accompagnons dans les démarches d'inscription (Parcoursup, dossiers écoles). 25 % de nos apprentis ont poursuivi leurs études en 2025.
Comment mesurez-vous les résultats de ces actions ?	Nous réalisons une enquête de suivi de nos anciens apprentis à 6 mois et 12 mois après la sortie. Les résultats alimentent nos indicateurs InserJeunes. Nous calculons le taux d'insertion dans l'emploi, le taux de poursuite d'études, et le taux de satisfaction. Ces données sont publiées sur notre site internet et analysées en conseil de perfectionnement.
Avez-vous des partenariats avec des entreprises pour faciliter l'insertion ?	Oui, nous avons des conventions avec 35 entreprises partenaires qui nous sollicitent en priorité pour leurs recrutements. Nous transmettons les CV des apprentis en recherche d'emploi avec leur accord. Un référent entreprise assure le lien et organise les job datings. Ces partenariats sont formalisés par des conventions annuelles.
Comment tracez-vous l'ensemble de ces actions ?	Chaque action est planifiée dans notre calendrier annuel des actions d'insertion. Pour chaque événement, nous conservons : le programme, la feuille d'émargement, le bilan (nombre de participants, résultats). Un bilan annuel consolidé est présenté en conseil de perfectionnement et intégré dans notre rapport d'activité.

Conseil pratique : L'indicateur 29 exige des actions concrètes ET le suivi de leurs résultats. Planifiez vos actions à l'année, tracez-les systématiquement, et mesurez l'impact via des enquêtes de suivi des anciens apprentis. Les données InserJeunes sont un appui important.